



PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2026

Le 28 avril 2026 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 avril 2026 par M. Séverin MEDORI, Maire, s'est réuni à la mairie annexe, coeur de Bravone.

Conseillers présents :

M. Séverin MEDORI, Maire
M. Paul GIACOMETTI, 1^{er} adjoint
Mme Patricia ROSSI, 2^{ème} adjoint
M. Jean-Marc NICOLAI, 3^{ème} adjoint
Mme Muriel MASSE, 4^{ème} adjoint
Mme Isabelle CALENDINI
Mme Marine DAIDERI
M. Guillaume FILIPPI
M. Stéphane GIACOBETTI
Mme Martine GUILY
Mme Marie-Paule MATEOS-PANTALACCI
M. Bastien PISCHEDDA
M. Pierre ROSSI
M. Louis SEMIDEI
Mme Carole SOHIER

Conseillers absents et représentés : NEANT

Mme Patricia ROSSI a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès verbal – Délibération 2026-010

M. le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à apporter.

Ce procès-verbal conforme au déroulé du précédent conseil n'appelle aucun commentaire.

Délibérations soumises au vote : **Pour : 15** **Contre : 0** **Abs : 0**

Approbation du CFU 2025 pour le budget général M57 - Délibération 2026-011

Comme notre règlement le permet, Mme Virginie LUCIANI, rédactrice territoriale, est chargée de présenter les documents budgétaires

Elle présente au conseil municipal la situation financière et les états financiers de la commune pour l'année 2025. Elle précise que la commune a choisi d'adopter **le compte financier unique** qui est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE- Budget principal				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 391 608.95 €	2 192 866.47 €	6 584 475.42 €
	Recettes réalisées	623 475.50 €	2 303 850.20 €	2927 325.70 €
	Restes à réaliser	275 356.00 €	0	275 356.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 547 790 €	5 127891 €	9 675 681 €
	Dépenses réalisées	953 634.68 €	1 465 837.02 €	2 419 471.70 €
	Restes à réaliser	220 381.00 €	€	220 381.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-330 159.18 €	+838 013.18 €	+507 854.00 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	+156 181.05 €	+2 935 024.53 €	+3 091 205.58 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-173 978.13 €	+3 773 037.71 €	+3 599 059.58 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	+54 975 €	€	+54 975 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-119 003.13 €	+3 773 037.71 €	+3 654 034.58 €

Approbation du CFU 2025 pour le budget annexe eau et assainissement
Délibération 2026-012

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE- Budget ANNEXE eau et assainissement				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	198 533.00 €	222 248.00 €	420 781.00 €
	Recettes réalisées	123 082.90 €	150 723 €	273 805.90 €
	Restes à réaliser	19800.00 €	0.00 €	19 800.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	274 673.69 €	247 608.76 €	522 282.45 €
	Dépenses réalisées	141 877.02 €	146 005.34 €	287 882.36 €
	Restes à réaliser	23 459 €	0.00 €	23 459.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-18 794.12 €	+4 717.66 €	-14 076.46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	76 140.69 €	25 360.76 €	101 501.45 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	57 346.57 €	30 078.42 €	87 424.99 €

Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-3 659.00 €	0.00	- 3 659.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+53 687.57 €	+30 078.42 €	+83 765.99 €

M. le Maire quitte la salle du conseil, le président de séance soumet ces 2 comptes au vote :

Délibérations soumises au vote : **Pour : 13** **Contre : 0** **Abs : 1**

Le conseil municipal approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget principal de la commune et le budget annexe eau et assainissement dressés conjointement par le Maire et le comptable public, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat pour le budget général - Délibération 2026-013

	RESULTAT de l'exercice précédent 2024	Part affectée Investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	156 181,05 €		- 330 159,18 €	- 173 978,13 €	54 975,00 €	- 119 003,13 €
FONCT	2 935 024,53 €		838 013,18 €	2 935 024,53 €		3 773 037,71 €

Délibération soumise au vote : **Pour : 14 Contre : 0 Abs : 1**

M le maire précise que cette somme est bien réelle et actuellement présente sur nos comptes.
Après avoir délibéré seulement sur le résultat de la section de fonctionnement, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de clôture comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31-déc 2025	3 773 037,71 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	119 003,13 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 654 034,58 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE	3 654 034,58 €

Vote des taux d'imposition pour les taxes directes locales pour 2026 Délibération 2026-014

Comme chaque année il convient de voter les taux des taxes directes locales relevant de la compétence de la commune.

M. le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

M. le Maire propose, comme depuis 18ans, de maintenir des taux identiques à ceux votés l'an passé, 18 ans donc sans augmentation de la part communale d'impôt c'est à noter soit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 18,87 %
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 30,77 %
- Taxe d'habitation (TH) : 16,97 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 4,61 %

Délibération soumise au vote : **Pour : 14 Contre : 0 Abs : 1**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote du budget 2026 - Délibération 2026-015

M. le Maire et Mme Lucciani exposent en détail, section par section, le projet de budget primitif 2026.

M le Maire indique que les sommes pour risques sont provisionnées, il ajoute qu'il n'y a à ce jour aucun jugement définitif qui condamne la commune contrairement à certains propos répétés çà et là : tout est parfaitement en règle.

M le Maire et Mme Lucciani détaillent chaque ligne que cela soit du fonctionnement ou de l'investissement.

Le projet d'entrée sud de Bravone, retenu dans le cadre de village d'avenir ou l'achat de la parcelle du domaine Casabianca en lieu et place de l'Odarc un peu plus longuement.

IL est indiqué que le projet « village d'avenir » est relancé le 19 mai par la venue d'un architecte, d'un paysagiste, du bureau d'étude retenu et financé par l'ANCT, près de 80 000€ d'étude gratuite pour la commune donc.

Le projet Casabianca est lui assujetti à la relance d'un appel à projet de la Safer qui a été retardé pour ne pas interférer avec les élections, la décision d'achat de cette parcelle avait été entérinée le 28 octobre 2025 en présence de certains attributaires du domaine Casabianca, de l'Odarc et de la Safer, réunion où M le Maire avait exposé son projet de campus agroécologique.

M le Maire et Mme Lucciani ont précisé les états d'avancement de dossiers dont certains sont à la signature de subventions, d'autre comme la cantine ou le marché public va être attribué ce mois de mai

Le présent budget est présenté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 808 798.00 €	5 808 798 .00 €
INVESTISSEMENT	4 609 592.00 €	4 609 592.00 €
TOTAL	10 418 390 .00 €	10 418 390.00 €

Délibération soumise au vote : **Pour : 14 Contre : 1 Abs : 0**

Le Conseil municipal décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026.

Vote du budget annexe eau et assainissement - Délibération 2026-016

Le budget annexe pour le service EAU ET ASSAINISSEMENT est proposé comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	239 327 .00 €	239 327.00 €
INVESTISSEMENT	250 645.00 €	250 645.00 €
TOTAL	489 972.00	489 972.00 €

M le Maire indique que la mise en service du nouveau forage qui va garantir une ressource en eau plus que suffisante n'est plus qu'une question de semaine : nous sommes en attente de son électrification ; les ordres de services du du Sieep ont été donnés.

Délibération soumise au vote : **Pour : 14** **Contre : 0** **Abs : 1**

Vote des indemnités de fonction allouées aux adjoints - Délibération 2026-017

Sachant que la commune a opté pour 4 postes d'adjoints lors de la séance du 21 mars 2026 et au vu de la taille de la commune, M. le Maire propose le taux maximum de l'indemnité qui est de 21,38 % du traitement, correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Délibération soumise au vote : **Pour : 15** **Contre : 0** **Abs : 0**

Désignation d'un conseiller en charge des questions défense - Délibération 2026-018

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune.

Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation. Il sera à ce titre, l'interlocuteur privilégié pour la défense.

M. le Maire propose donc de désigner Mme Marine DAIDERI à cette fonction.

Délibération soumise au vote : **Pour : 14** **Contre : 0** **Abs : 1**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Marine DAIDERI, conseillère municipale, en tant que correspondante défense.

Questions diverses : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h30

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Patricia ROSSI

Séverin MEDORI



